



**Plan de
Prévention des
Risques naturels**
Estuaire de la Charente
Marais d'Yves
île d'Aix

**Carte du zonage réglementaire
Submersion marine**

ÉCHELLE : 1/6000

Commune de Tonnay-Charente
Carte 2 - partie Sud

Projeté par arrêté préfectoral du	27 octobre 2008	Mise en application anticipée par arrêté préfectoral du	28 octobre 2010
Arrêté préfectoral d'urgence publique du	18 septembre 2012	Préavis publicitaire soumis au	18 octobre 2012
Approuvé par arrêté préfectoral du	21 mars 2013		


Avril 2012

Limites
Limite d'extension des P.H.E.M (échelle d'origine : 1/30 000) **4,3m** Côte de référence

Submersion marine

- Zone rouge : Rs1
- Zone rouge : Rs2
- Zone rouge : Rs3
- Zones indicées : Rs2-1, Rs2-2, Rs2-3 et Rs3-1
- Zone bleue : Bs1
- Zone bleue : Bs2

Localisation des principaux axes d'écoulements



Mis pour être 2 1 Mars 2013
Pour
Le Service
Michele
Maire